

SÉANCE DU 22 Octobre 2020

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
A délibéré : 15  
Pouvoirs : 03  
Convocation du :  
16 Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures, le conseil Municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.

Etaient présents :  
Mesdames Françoise GILLET, Dorine LEROY,  
Laurence REGAD-PELAGRU. Messieurs, Christophe CLADY,  
Sylvain CUNY, Stéphane DEMANGE, Corentin FAIVRE-PICON,  
Jimmy KASAD, Emmanuel MULIN, Olivier NAVARRE,  
Franck RACLOT, Guy VERCHERE.

Absent excusé : Damien GENTE, Aurélien JACQUET, Damien LIARD.

Absent non excusé :

Secrétaire de séance :  
**Jimmy KASAD**

Reçue en préfecture  
Certifiée exécutoire le 23 Octobre 2020

Validation du conseil du 24 Septembre 2020

**1- NOMINATION ET VALIDATION DE LA LISTE POUR LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECT :**

Mr le Maire demande au conseil municipal, s'il y a des volontaires pour faire partie de la commission des impôts direct, se présente :

- |                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| - Damien LIARD     | Laurence REGAD-PELAGRU |
| - Dorine LEROY     | Jimmy KASAD            |
| - Françoise GILLET | Olivier NAVARRE        |
| - Sylvain CUNY     | Stéphane DEMANGE       |
| - Guy VERCHERE     | Emmanuel MULIN         |

Ensuite Mr le Maire désigne les personnes du village et extérieur pour faire partie de la commission, se présente :

- |                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| - Bernard BOURGEOIS | Boris ZORZUT    |
| - Yves CLERVAUX     | Bernard RAYBOIS |
| - Thierry MARCHE    | Fabrice EPAILLY |
| - Jean MILLERAND    | Michel PERNOT   |
| - Joël BLANCHARD    | Patrick HUMBERT |

Pour : 15  
Contre : 00  
Abstention : 00

## 2- VALIDATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS :

Mr le Maire laisse la parole à son premier adjoint qui s'occupe du RECENSEMENT, Mr Guy VERCHERE qui nous présente le tableau de rémunération des futurs agents recenseurs.

### **Rémunération des agents recenseurs Janvier et Février 2021.**

<u>Palement à la tâche</u>		
Formation début janvier :	Quatre demi-journées à 35 €	140.00 €
Frais de transport :	Forfait de 60 € / agent	120.00 €
Feuille de logement, 2 € l'unité rendue :	(190)	380.00 €
Bulletin individuel, 1,60 € l'unité :	(440)	704.00 €
Réponse par Internet, 1,60 € l'unité :	(360)	576.00 €
		<b>Total : 1 920.00 €</b>
<b>Moyenne par agent :</b>		<b>960.00 €</b>

<u>DFR à percevoir :</u>
<b>1 284.00 €</b>

<b>Reste à charge pour la commune :</b>	<b>636.00 €</b>
---	-----------------

Pour : 15  
Contre : 00  
Abstention : 00

## 3- NOMINATION ET VALIDATION DES CONSEILLÉS VOLONTAIRES POUR PARTICIPER AUX COMMISSIONS DU GRAND BESANÇON :

Le Maire propose au conseil municipal sur base de volontariat de participer à une des sept commissions du Grand Besançon Métropole en sachant qu'ils retiendront 2 élus par commission pour le secteur de la Dame Blanche qui contient 9 communes, se présente :

Commission 1 :  
Commission 2 : Aurélien JACQUET  
Commission 3 :  
Commission 4 : Corentin FAIVRE-PICON  
Commission 5 : Olivier NAVARRE  
Commission 6 : Christophe CLADY  
Commission 7 : Guy VERCHERE

Pour : 15  
Contre : 00  
Abstention : 00

#### 4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPLANTATION DE LA PARCELLE 12

DÉPARTEMENT

DU DOUBS

Commune de VIEILLEY

-----

ARRONDISSEMENT

du Grand Besançon Métropole

-----

CANTON

de Baume les Dames

**OBJET : Demande de subvention  
pour investissement forestier  
auprès du Conseil Régional de  
Bourgogne Franche-Comté**

-----

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Date de la convocation : 16/10/20

Date d'affichage : 23/10/20

Exécution des articles L 121-10, R 121-7, L 121-11, L 124-3, R 124-2, L 121-17, R 121-9 du Code des Communes.

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 22 Octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Vieilley

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mr Franck RACLOT le Maire pour la session du conseil municipal ordinaire du mois de Octobre.

Étaient présents : Mesdames Françoise GILLET, Dorine LEROY, Laurence REGAD-PELAGRU. Messieurs, Christophe CLADY, Sylvain CUNY, Stéphane DEMANGE, Corentin FAIVRE-PICON, Jimmy KASAD, Emmanuel MULIN, Olivier NAVARRE, Franck RACLOT, Guy VERCHERE.

Absent excusé : Damien GENTE, Aurélien JACQUET, Damien LIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mr Jimmy KASAD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- sollicite l'octroi d'une aide publique destinée à financer l'opération suivante :
  - Prestation de travaux d'installation d'ilots d'avenir sur la parcelle cadastrale du territoire communal de Vieilley, Section ZD parcelle 201 (parcelle forestière 12 de la FC Vieilley) sur 0,78ha,  
Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en vigueur, en date du 20 décembre 2017.
  - Le montant total HT du projet s'élève à ..... **12 550 €**  
dont 10 920 € éligibles (= 14 000 €/ha)
  - Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 80% de 10 920 € soit ..... **8 736 €**

Les montants des travaux ont été établis sur la base du programme de travaux estimatif ci-joint, pour les années 2021, 2022 et 2023.

- approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention sollicitée..... **8 736 €**
  - Autres aides publiques (source de financement et montant) : ..... €
  - Emprunt : ..... €

Autofinancement : ..... 3 814 €

- s'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention
- prend acte que le taux de financement est arrêté à 80 % maximum des dépenses hors taxes éligibles, plafonnées à 14 000 € par ha.
- prend acte que le financement de la mise en place d'îlots d'avenir est conditionné à la signature d'une convention définissant l'ensemble des accords relatifs au suivi scientifique de l'îlot et au transfert des résultats de l'expérimentation, sur une durée minimale de 20 ans.
- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- prends acte que seules les dépenses qui seront engagées dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide peuvent intégrer la demande de subvention
- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
- s'engage à mettre en place des dispositifs interdisant la circulation des véhicules à moteur autre que ceux des usagers autorisés ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré - Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Pour : 15  
Contre : 00  
Abstention : 00



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00

Prochain conseil le 19 Novembre 2020 à 20 h

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

C. CLADY

S. CUNY

S. DEMANGE

C. FAIVRE PICON

D. GENTE  
Absent excusé

F. GILLET

A. JACQUET  
Absent excusé

J. KASAD

D. LEROY

D. LIARD  
Absent excusé

E. MULIN

O. NAVARRE

F. RACLOT

L. REGAD PELLAGRU

G. VERCHÈRE